

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/
Affichée le
24/07/20 / 24/07/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées
Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques,

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°13	Sociétés d'Economie Mixte et Sociétés Publiques Locales - Désignation des représentants
RAPPORTEUR	Yves REHN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	129	129			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les désignations au sein des Sociétés d'Economie Mixte et Sociétés Publiques Locales sont les suivantes :

8

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SOCIETES PUBLIQUES LOCALES

Scrutin Majoritaire

Possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité

Société	Représentants à désigner	Candidatures
SIABA : Société Immobilière et Aménagement Barsuraubois et Aube	1 membre du Conseil d'Administration et 1 censeur	Catherine LEDOUBLE – St-André-les-Vergers (CA) David GARNERIN - Assenay (Censeur) Olivier GIRARDIN – La Chapelle-saint-Luc Nicolas HONORE - Troyes (+ AG) Philippe GUNDALL – Bûchères Yves REHN – Rosières-près-Troyes Bruno HOUARD - Villery
SEM ENERGIE Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne	4 membres du Conseil d'Administration dont 1 membre de l'Assemblée Générale	Bertrand CHEVALIER - Troyes Yves REHN – Rosières-près-Troyes Bertrand CHEVALIER - Troyes (pour AG)
SPL X-IDEMAT	1 représentant au sein de l'Assemblée Générale	Nicolas MENNETRIER – Saint-Lyé Mélanie BAGATTIN - Verrières
Troyes Parc Auto	3 membres du Conseil d'Administration et 1 membre de l'Assemblée Générale	Catherine LEDOUBLE – St-André-les-Vergers Jacky RAGUIN – Creney-près-Troyes Jacky RAGUIN (pour AG)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES
DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS****Exposé :**

Les communes, les départements, les régions et leurs groupements peuvent, dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues par la loi, créer des sociétés d'économie mixte locales qui les associent à une ou plusieurs personnes privées et, éventuellement, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou pour toute autre activité d'intérêt général (article L1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)). Sur ce même principe, elles peuvent être actionnaire au sein de sociétés publiques locales (article L1531-1 du CGCT)

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole est de droit actionnaire de trois Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) :

- **La SIABA (Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube)** : 1 membre au sein du conseil d'administration et 1 censeur
- **La SEM Energie**: 4 membres au sein du conseil d'administration et 1 membre, choisi parmi les 4 membres désignés ci-avant, à l'assemblée générale
- **La SEMTAC (Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne)** : 3 membres au sein du conseil d'administration et 1 membre à l'assemblée générale.
- **La SPL X-Demat** : 1 représentant au sein de l'assemblée générale
- **La SPL Troyes Parc Auto** : 3 membres au sein du conseil d'administration et 1 membre à l'assemblée générale

Il appartient au seul Conseil Communautaire de désigner des représentants au sein des sociétés.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de dispositions spécifiques sur le mode de scrutin, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets et de procéder à l'élection par scrutin de liste.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RENONCER au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;**
- **D'ELIRE les candidats proposés dans les organismes mentionnés dans la présente délibération.**